

PROFIL DU POSTE DE CONSEILLER POUR L'ACTION EDUCATIVE ET LA PRISE EN CHARGE DES ELEVES ALLOPHONES ET DES ENFANTS DU VOYAGE

Type d'emploi

Emploi à temps plein

Enseignant du premier ou du second degré

Descriptif de la fonction

Le conseiller pour l'action éducative et la prise en charge des élèves allophones et des enfants du voyage a pour principale mission d'animer le centre académique pour la scolarisation des enfants nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV).

Il est placé sous l'autorité hiérarchique du responsable académique du CASNAV, et sous l'autorité fonctionnelle du chef du SAIO, service au sein duquel son poste est installé.

- Il anime le centre académique de ressources pour les écoles et les établissements scolaires du second degré (CASNAV) ;
- Il coordonne et anime les actions de formation auprès des établissements et des personnels, dont la formation de formateurs ;
- Il participe à l'organisation des épreuves du diplôme d'études de langue française (DELF) ;
- Il travaille avec les partenaires institutionnels du premier et second degrés et les partenaires associatifs.

Précisions particulières relatives au poste

- Etre si possible titulaire d'une licence de Français langue étrangère ;
- Posséder :
 - une expérience pédagogique auprès des élèves allophones et des enfants du voyage ;
 - une connaissance approfondie de l'évaluation par compétences (CECRL, socle commun, compétences clés) ;
 - des capacités à conduire des réunions, animer et coordonner des groupes de travail ;
 - de bonnes capacités relationnelles ;
 - des capacités à créer et entretenir une liaison fonctionnelle avec les établissements et les acteurs de l'institution (chefs d'établissement, inspecteurs du 1^{er} et du 2nd degrés, services du rectorat et des DSDEN, enseignants, partenaires associatifs et institutionnels) ;
- Les interventions peuvent se dérouler sur l'ensemble du territoire de l'académie ;
- Sujétions spéciales : horaires d'un personnel administratif, soit 1607 heures annuelles et 46 jours de congés ; attribution d'une indemnité mensuelle forfaitaire (IFTS).

Modalités de candidature

Une lettre de motivation et un curriculum vitae sont à adresser, avant le 30 mai 2013, au responsable académique du CASNAV et au chef du SAIO sous couvert du chef d'établissement ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale aux adresses suivantes :

pierre-alain.chiffre@ac-dijon.fr
saio@ac-dijon.fr